

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie de
ROCBARON

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES USAGERS

Pôle Etat-Civil

Tel. 04 94 72 84 77

Fax. 04 94 72 84 73

etat-civil@mairie-rocbaron.fr

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

Décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié et arrêté du 1^{er} juin 2006

IDENTITÉ DU OU DES DEMANDEURS

Je soussigné(e) (1)

Domicilié(e) à

Numéro de téléphone : Ou

Motif de la demande : (2)

Perte, vol ou destruction du premier livret. (Art. 15)

Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes dont l'acte figure sur le livret. (Art. 16)

Titulaire dépourvu de livret. (Art. 14)

Je motive ma demande par les considérations suivantes (3)

Condition de délivrance : (2)

L'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par

l'officier de l'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.

La reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 630 de l'I.G de l'état civil et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie en outre les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts.

A le

Signature,

(1) Noms en lettres capitales et prénoms.

(2) Cocher d'une croix.

QUESTIONNAIRE A REMPLIR

A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE

LORSQUE LE PREMIER LIVRET N'EST PAS PRÉSENTÉ

Mariage contracté à la mairie de

Le :

ENTRE

Nom (1) Nom (1)

Prénoms Prénoms

Né(e) le Né(e) le

À À

(2) (2)

(3)

ENFANTS

Nom Nom

Prénoms Prénoms

Né(e) le Né(e) le

À À

(2) (2)

Nom Nom

Prénoms Prénoms

Né(e) le Né(e) le

À À

(2) (2)

Nom Nom

Prénoms Prénoms

Né(e) le Né(e) le

À À

(2) (2)

(1) Nom en lettres capitales.

(2) Mentionner, le cas échéant, la date et lieu du décès.

(3) Préciser, le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.